

POLLUTION DE L'AIR EN PARTICULES FINES PM 10

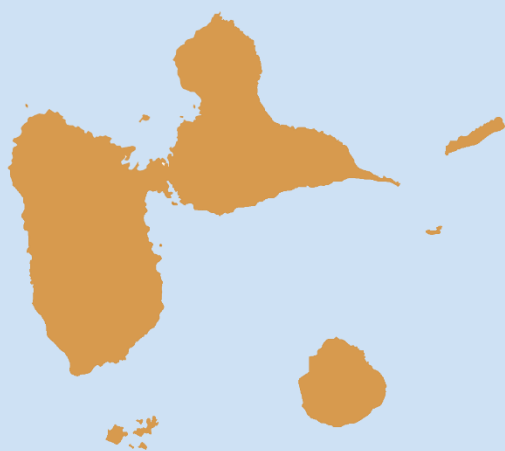
Niveau orange pour le 16/02/2022

15/02/2022



Niveau VERT

16/02/2022



Prévision : Procédure d'information et recommandation

Commentaires	Ce mercredi 16 février 2022, la concentration en particules fines PM10 dans l'air devrait dépasser les 50 µg/m ³ en moyenne sur 24h, valeur correspondant au seuil d'information et de recommandation. Face à cette prévision, la procédure d'information et de recommandation est prévue conformément à l'arrêté préfectoral relatif à la gestion des épisodes de pollution dans l'air ambiant.
Valeur atteinte	
Zones concernées	Ensemble de l'archipel de Guadeloupe
Nature du polluant et sources	La procédure concerne les particules fines de moins de 10 micromètres de diamètre (PM10). Cette pollution est principalement liée au passage des brumes de sables sur l'archipel guadeloupéen, mais également à l'activité humaine (combustion d'énergie fossile, moyens de transport, activités industrielles...).
Seuil atteint	Le seuil d'information et de recommandation correspond à un niveau du polluant dans l'atmosphère au-delà duquel une exposition de courte durée présente un risque pour la santé de groupes particulièrement sensibles au sein de la population et qui rend nécessaire l'émissions d'informations immédiates et adéquates à destination de ces groupes et de recommandations pour réduire certaines émissions.
Prévisions	Le risque de dépassement est moyen pour les prochaines 24 heures.



Recommandations sanitaires

Pour les populations vulnérables : *Femmes enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologies cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, personnes asthmatiques ;*

Pour les populations sensibles : *Personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics (par exemple : personnes diabétiques, personnes immunodéprimées, personnes souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux).*

- En cas de gêne respiratoire ou cardiaque, prenez conseil auprès d'un professionnel de santé,
- Privilégiez des sorties plus brèves et celles qui demandent le moins d'effort,
- Prenez conseil auprès de votre médecin pour savoir si votre traitement médical doit être adapté le cas échéant.
- Limitez les déplacements sur les grands axes routiers et à leurs abords, aux périodes de pointe,
- Limitez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions), autant en plein air qu'à l'intérieur,

Pour la population générale :

- Il n'est pas nécessaire de modifier vos activités habituelles.
- En cas de gêne respiratoire ou cardiaque, prenez conseil auprès d'un professionnel de santé.

De manière générale :

- Se renseigner sur la qualité de l'air dans la région sur le site de Gwad'Air : www.gwadair.fr,
- Des recommandations sanitaires complémentaires sont rendues disponibles sur le site de l'agence régionale de santé de Guadeloupe : www.guadeloupe.ars.sante.fr



Mesures pour la réduction des émissions

Secteur résidentiel/Tertiaire :

- Respectez l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts des particuliers. Apportez-les en déchetterie.
- Pour vos travaux, privilégiez l'emploi d'outils manuels ou électriques plutôt qu'avec moteurs thermiques.
- Evitez de faire des feux d'agréments et l'utilisation du barbecue.
- Evitez d'aggraver les effets de cette pollution en ajoutant des facteurs irritants : utilisation de produits chimiques (d'entretien, de bricolage, cosmétiques, de bougies et d'encens), utilisation de solvants à l'intérieur.
- Ne fumez pas à l'intérieur, même les fenêtres ouvertes.
- Continuez d'aérer les locaux au moins 10 minutes par jour.

Secteur agricole :

- Reportez les opérations de brûlage à l'air libre des résidus agricoles à la fin de l'épisode.

Secteur industriel/construction :

- S'assurez de l'état des installations de combustion et du bon fonctionnement des dispositifs anti-pollution.
- Reportez, si possible, les opérations qui pourraient être à l'origine d'émissions atmosphériques polluantes inhabituelles.
- Sur les chantiers, prenez des mesures de réduction des émissions de poussières (arrosage...), reportez les activités les plus polluantes et évitez l'utilisation de groupes électrogènes.

Secteur des transports :

- Privilégiez le recours au transport en commun et au covoiturage. Hormis pour les personnes les plus sensibles à la pollution, privilégiez les modes de déplacements non polluants (marche à pied, vélo ...).
- Sur la route, adoptez une conduite souple, et modérez votre vitesse.
- Utilisez les possibilités mises en place au sein des entreprises et administrations. Facilitez ces pratiques (adaptation des horaires, plan de mobilité etc...) et incitez au recours au télétravail.

MERCI DE RELAYER CETTE INFORMATION

Pour plus d'informations, contacter Gwad'Air au 0690 40 13 45

Résultats actualisés et recommandations disponibles sur www.gwadair.fr et www.guadeloupe.gouv.fr